



## Conférence téléphonique du 14 avril 2020

*SOLIDAIRES a posé ses questions par écrit avant la réunion, comme chaque semaine désormais (cf PJ en annexe au message). Et ne vous attendez pas à crouler sous le poids des scoops ! Ainsi, rien n'a pu être abordé sur le déconfinement... mais là-dessus, il est vrai que les annonces présidentielles sont encore toutes fraîches (et plutôt de l'ordre « allez bosser, on va faire garder vos gosses », ce qui peut néanmoins donner une idée de l'avenir...).*

### ETAT DES LIEUX

Les derniers chiffres pour les personnels en administration centrale et dans les SCN devraient nous être communiqués par mél.

Pour les collègues en DDI et en DIRECCTE... c'est toujours la 4<sup>e</sup> dimension ! Même s'il semblerait que les secrétariats généraux des ministères des affaires sociales et de de l'Intérieur disposent des chiffres et de leur ventilation selon l'administration d'origine des personnels, ils ne restituent rien...

### METIER

Le bureau 1C a diffusé vendredi en fin d'après-midi une instruction relative notamment aux demandes des préfets sur la vérification des règles de distanciation sur marchés et en GMS.

Pour la DG, il n'y aurait pas là de problème particulier quant aux habilitations... même s'il ne semble pas possible de relever de suites quant au non-respect des gestes barrières par le personnel des GMS par exemple. Il s'agirait avant tout de pédagogie pour rappeler les bonnes pratiques !

**SOLIDAIRES** rappelle que les contrôles physiques devraient être limités au strict minimum indispensable à la mise en œuvre du seul plan de continuité d'activité, et que les services doivent se concentrer sur les opérateurs ayant fait l'objet de signalements, afin de respecter les règles de distanciation sociale et de garantir la santé de toutes et tous ! Le but n'est pas de se faire bien voir à la préfecture...

S'agissant de collègues qui souhaitent, sur la base du volontariat, effectuer des missions d'entraide auprès d'autres organismes en charges de services publics, les modalités ont été précisées dans un message du secrétariat général du Ministère de l'Intérieur, qui prévoit que cela se fasse « *dans le cadre d'une convention – dont le format reste libre – qui garantit l'effectivité de la mission exercée dans le respect des conditions de sécurité pour l'agent* ».

## CONGES

Un message a été adressé vendredi soir aux personnels d'administration centrale pour préciser les consignes en ce qui concerne le temps de travail et les saisies SIRHIUS. Les éventuelles régularisations ou corrections de saisies seront faites ultérieurement par les services RH.

Les congés déjà déposés sont maintenus sous réserve des nécessités du service :

- Les collègues en ASA verront leurs congés déjà validés être décomptés ;
- Les collègues en situation de travail nécessaire au bon fonctionnement des services (télétravail ou travail sur site) pourront voir leur congés déjà validés être annulés.

On rappelle que **SOLIDAIRES** revendique que les collègues puissent annuler les CA, RTT ou CET déposés, puisqu'il n'est pas possible de sortir de chez soi...

Le message précise que la DG est toujours en attente de consignes interministérielles en ce qui concerne l'éventuelle transposition dans la fonction publique de la disposition de la loi « état d'urgence » qui prévoit la possibilité pour les employeurs d'imposer des congés pendant la période de confinement.

Cette précision répond (on espère définitivement, mais pour l'instant ce n'est que temporaire) à la revendication de **SOLIDAIRES** selon laquelle l'Administration ne doit pas imposer le dépôt de jours de congés, RTT ou CET !

**Dans l'attente, il a été déclaré lors de la réunion téléphonique qu'aucune instruction locale contraire n'était valable, et qu'il faudrait rétroagir dans le cas où des hiérarchies locales aurait imposé le dépôt de congés aux collègues. N'hésitez pas à nous signaler ces tentatives, car on a déjà vu des directions faire preuve d'un zèle malvenu sur le sujet...**

Il est à noter que le message de la DG a été adressé aux chefs des 3 SCN, leur laissant le soin d'en répercuter le contenu.

## MUTATIONS – PROMOTIONS – CONCOURS

Concernant les promotions, les réflexions sont toujours en stand-by, pour avancer sur les priorités du moment. En outre, la DG a indiqué que le travail sur la mise en place de lignes directrices de gestions sur les promotions ne débutera qu'après la fin du confinement. Stand-by également pour les ruptures conventionnelles...

Concernant les mutations, rien de nouveau par rapport à la semaine dernière, le calendrier évoqué la semaine dernière pour les mutations reste d'actualité. **SOLIDAIRES** a obtenu que la DG transmette une liste des « radiés des cadres » à jour, permettant d'avoir une idée des vacances de postes, et donc des mutations à réaliser.... Le DG a indiqué que, comme les années précédentes, elle tiendrait compte des départs à la retraite qui devraient avoir lieu en 2020.

Concernant les stagiaires en formation initiale, la DG et l'ENCCRF travaillent sur des calendriers révisés pour les A et B stagiaires, et devront tenir compte des annonces du président de la République d'hier 13 avril. La DG n'exclut pas qu'il y ait des conséquences comme des prolongations de scolarité, ou un impact sur les affectations.

Pour les IP, là aussi le planning est en cours de révision, il n'est pas exclu que les stagiaires reviennent en juin-juillet à l'école. La liste des postes devrait être finalisée prochainement, peut-être dans la semaine. Quant aux modalités de choix des postes, ou à la diffusion de la liste de poste pour les IP au choix, il n'y a pas de changement par rapport à l'année dernière... La DG a précisé qu'elle garderait un volant de poste pour permettre notamment d'accompagner des rapprochements de département.

Pour l'organisation du concours d'inspecteur 2020 : admissibles, la DG n'a pas encore arrêté l'organisation des oraux et travaille toujours sur plusieurs scénarios, y compris avec un report du début de la scolarité, mais va essayer de tenir les oraux avant la fin juillet... Une réponse devrait être possible d'ici 15 jours.

Peu de formations continues devraient se tenir en mai, mais la DG espère en faire un maximum en juin...

Pour la demande faite par le préfet d'Ile-de-France de prêter main forte aux EHPAD, la directrice générale a fait part de son scepticisme : même si ce n'est que de la gestion, les agent-es CCRF, qui devraient d'abord être formé-es, ne constituent pas le public visé... Sans compter qu'il ne faut pas avoir de tâches CCRF à faire pour être volontaires ! Des précisions que SOLIDAIRES aurait aimé trouver dans les messages reçus par les collègues des DDPP franciliennes !

Enfin, concernant le Centre National de Réponse au Public (CNRP), 2 réunions internes doivent se tenir cette semaine, et par conséquent la semaine prochaine il devrait être possible soit d'aborder le sujet à la réunion du mardi matin, soit de tenir réunion ad hoc... Pour SOLIDAIRES, vu les enjeux et le maintien du calendrier initial malgré le confinement, c'est bien une réunion dédiée qui devrait se tenir !

Pour SOLIDAIRES, la principale avancée de la réunion concerne les congés obligatoires, pour lequel rien n'est décidé... donc rien ne doit être imposé !
---

**Prochaine réunion mardi prochain 21 avril, 10 heures.**